

2020



GLOSSAIRE DES CRYPTOPIAIEMENTS



CRYPTOPAIEMENTS

Dans le contexte de l'évolution accélérée de l'industrie des paiements, marquée par des mutations structurelles, technologiques, réglementaires et économiques, France Payments Forum a constitué en avril 2020 un groupe de travail dédié au développement de la nouvelle chaîne de valeur des paiements se basant sur la technologie des registres distribués tel que les blockchains et les cryptoactifs : le GT Cryptopaiements

12 ans après l'invention du Bitcoin et le développement d'alternatives avec la blockchain, l'industrie des paiements a adopté ces technologies dans des cas d'usage transposant toute la chaîne de valeur des paiements : de la fourniture de moyens de paiement à l'émission de monnaies cryptographiques et à la conservation de ces valeurs ainsi qu'à leurs échanges et leurs acceptations en paiement. Les nouvelles réglementations en France, le projet de réglementation européen, mais aussi les travaux et expérimentations des banques centrales sur les monnaies digitales de banque centrale (MDBC) en réponse aux initiatives privées des cryptoactifs stables (*stablecoins*) l'avènement de la finance décentralisée (DeFi) etc. Tout ceci a conduit le GT Cryptopaiements à élaborer un glossaire proposant des définitions précises de ce nouveau vocabulaire émergent et rappelant quelques-unes des définitions du domaine des paiements classiques.

2020 © France Payments Forum

Ce glossaire du vocabulaire des cryptopaiements a été préparé par le **GT Cryptopaiements** de **France Payments Forum**.

GLOSSAIRE

1 Actif digital

Digital Asset

Voir **actif numérique** et **cryptoactif**

2 Actif numérique

Virtual Asset

Un **actif numérique** (ou **virtuel**) peut être un actif dématérialisé (années 90), ou un actif électronique (années 2000) ou un actif digital (années 2020).

Un actif dématérialisé est un actif conçu à l'origine sous une forme matérielle (métal, papier, autre matière, etc.) pour être stockable et échangeable manuellement, et qui est ensuite, transposé dans une donnée électronique nouvelle (via une scannerisation pour certains actifs papier tels que les chèques).

Un actif électronique est un actif conçu dès l'origine sous forme électronique pour être stockable et échangeable directement sous cette forme.

Un **actif digital** est un actif électronique dont l'émission et le transfert sont généralement contrôlés par la **technologie de registre distribué**. Souvent les deux termes actif digital et **cryptoactif** sont confondus.

3 Algorithme de consensus

Consensus Algorithm

Mécanisme par lequel les **nœuds valideurs** d'un **registre distribué** entérinent un nouveau bloc d'opérations.

4 Altcoin

Cryptoactif alternatif au **bitcoin**

5 Bitcoin

De l'anglais *coin* (monnaie) et *bit* (unité), le terme bitcoin désigne à la fois un système de transfert d'un **cryptoactif** (on l'écrit alors avec une majuscule et sans article) et une unité de compte (on l'écrit alors sans majuscule et il peut prendre la marque du pluriel).

Bitcoin (avec majuscule) est un système de transfert d'un **cryptoactif**, le bitcoin (avec une minuscule), reposant sur une **blockchain publique**.

6 Blockchain

Une chaîne de blocs (ou blockchain), est une des formes de la **technologie de registre distribué** qui permet le stockage et l'échange de **cryptoactifs** par un système distribué sans un tiers de confiance central.

7 Chaîne de blocs

Voir **blockchain**

<p>8 Chaîne de blocs latérale ou adjacente <i>Sidechain</i></p>	<p>Une chaîne de blocs latérale ou <i>sidechain</i> est une méthode de séparation des blockchains en deux groupes, un primaire, et un secondaire, ce qui permet à un utilisateur de transférer ses actifs numériques dans un premier groupe avec des services spécifiques et séparés mais reliés au deuxième pour des services supplémentaires.</p>
<p>9 Chaîne de blocs permissionnée <i>Permissioned blockchain</i></p>	<p>Caractéristique d'une chaîne de blocs privée dont la participation et l'accès sont réglementés et réservés aux seuls participants autorisés.</p>
<p>10 Chaîne de blocs privée <i>Private blockchain</i></p>	<p>Blockchain dans laquelle tous les nœuds appartiennent à une entité ou à un groupe d'entités (consortium) qui contrôle accès, écriture et consensus.</p>
<p>11 Chaîne de blocs publique <i>Public blockchain</i></p>	<p>Blockchain totalement distribuée, à laquelle l'accès aux participants n'est pas réglementé (<i>permissionless</i>) pour devenir un nœud valideur et dans laquelle tous les nœuds possèdent le même rôle sans aucun nœud dominant (pair à pair).</p>
<p>12 Contrat intelligent <i>Smartcontract</i></p>	<p>Contrat intelligent, ou programmable ou auto-exécutant, il s'agit d'un programme informatique autonome qui s'appuie sur la technologie de registre distribué (DLT) pour exécuter les termes d'un contrat, sans avoir nécessairement recours à une autorité centrale pour être déclenché.</p>
<p>13 Convertibilité</p>	<p>La convertibilité est la capacité légale à échanger une monnaie contre une autre devise, mais sans garantie de valeur</p>
<p>14 Cours légal <i>Legal Tender</i></p>	<p>Étymologiquement, « Ayant cours légal » signifie pouvant circuler « de par la loi ».</p> <p>Le cours légal est un privilège accordé par la loi à un moyen de paiement. Il s'applique aujourd'hui uniquement à la monnaie fiduciaire (pièces et billets). Il recouvre quatre notions : (1) le pouvoir libératoire; (2) l'acceptation à la valeur nominale; (3) l'acceptation obligatoire par le créancier, (4) le cours forcé (qui renvoie outre à la circulation exclusive de la monnaie, à sa valeur et aux modalités de sa fixation). La première notion est commune à toutes les acceptations. Toutefois, la portée juridique du cours légal peut varier d'un pays à l'autre (y compris en Europe). Ainsi par exemple en droit européen, cette notion concerne les billets et les pièces en euro, et recouvre leur pouvoir libératoire, mais peut avoir d'autres attributs selon les pays. En droit français, cela recouvre l'acceptation obligatoire en paiement ; le fait de refuser un paiement en billets ou en pièces ayant cours légal en France est puni d'une amende. Au Royaume-Uni, le cours légal est restreint au pouvoir libératoire et n'inclut pas l'acceptation obligatoire. Par ailleurs le cours légal peut être limité par des plafonds (en France le plafond est fixé à 1000 euros)</p>
<p>15 Cryptanalyse <i>Cryptanalysis</i></p>	<p>Technique qui consiste à déduire un texte en clair à partir d'un texte crypté sans posséder la clé de décryptage.</p>
<p>16 Crypto-jeton <i>Crypto-token, Digital Token</i></p>	<p>Jeton numérique cryptographique géré par la technologie de registre distribué</p>
<p>17 Cryptoactif <i>Cryptoasset</i></p>	<p>Un cryptoactif est une forme de bien ou patrimoine immatériel dont le principal de sa structure ou composition est porté par la technologie de registre distribué</p>

<p>18 Cryptoactif stable <i>Stablecoin</i></p>	<p>Cryptoactif visant à maintenir la parité avec un autre actif de référence, le plus souvent une monnaie légale ou des métaux précieux (or, argent, etc. quelle que soit leur forme : barre, pièces, ou autre)</p>
<p>19 Cryptoactif stable adossé à des actifs financiers <i>Asset-linked Stablecoins</i></p>	<p>Cryptoactif stable, s'appuyant sur un panier d'actifs financiers. La stabilité du <i>stablecoin</i> repose sur des opérations de vente du cryptoactif lorsqu'il est au-dessus de sa valeur de parité et d'achat lorsqu'il est en-dessous.</p>
<p>20 Cryptoactif stable algorithmique <i>Algorithmic stablecoin</i></p>	<p>Cryptoactif stable doté d'un mécanisme automatique de stabilisation de sa valeur par rapport à son actif de référence.</p>
<p>21 Cryptographie <i>Cryptography</i></p>	<p>La cryptographie est une des disciplines de la cryptologie s'attachant à protéger des messages assurant les 5 fonctions : identification, authentification, intégrité, confidentialité et non-répudiation.</p>
<p>22 Cryptographie asymétrique <i>Asymmetric cryptography</i></p>	<p>Technique cryptographique qui sert à sécuriser l'information et les systèmes grâce à un algorithme utilisant deux clés : une clé privée (non partagée) pour signer un message en clair ou décrypter un message reçu, et une clé publique (partagée avec les personnes autorisées) pour authentifier un message reçu ou crypter un message clair à envoyer.</p>
<p>23 Cryptographie symétrique <i>Symmetric cryptography</i></p>	<p>Technique cryptographique rapide qui utilise une clé unique et secrète pour le cryptage et le décryptage.</p>
<p>24 Cryptologie <i>Cryptology</i></p>	<p>Étymologiquement, science du secret, la cryptologie est la science et branche des mathématiques qui concerne la sécurité de l'information. Elle englobe la cryptographie et la cryptanalyse.</p>
<p>25 Cryptomonnaie <i>Cryptocurrency</i></p>	<p>Étymologiquement, une cryptomonnaie est une monnaie basée sur un système cryptographique plutôt que sur la confiance en un tiers (comme une banque centrale) pour effectuer des transactions. Un cryptoactif qui possède les propriétés de la monnaie peut être appelé cryptomonnaie.</p>
<p>26 Cryptopaiement <i>Cryptopayment</i></p>	<p>Paiement réalisé avec une monnaie digitale commerciale ou de banque centrale, ou par cession d'un cryptoactif, ou par une monnaie scripturale, via un moyen de paiement utilisant la technologie de registre distribué.</p>
<p>27 DApps <i>Distributed Application</i></p>	<p>Acronyme anglais qui signifie « application distribuée » ou parfois décentralisée. Il s'agit d'un logiciel utilisant des contrats intelligents (smartcontracts) et qui opère d'une façon autonome grâce à la technologie de registre distribué.</p>
<p>28 DEEP <i>DLT</i></p>	<p>Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagée (DEEP) : il s'agit de la technologie plus communément désignée sous le terme de technologie de registre distribué ou Distributed Ledger Technology (DLT) ou blockchain.</p>
<p>29 DeFi (Finance Décentralisée) <i>Decentralized Finance</i></p>	<p>DeFi (Finance Décentralisée) est un concept faisant référence aux applications financières traditionnelles comme les prêts, utilisant la blockchain et les cryptoactifs.</p>
<p>30 Devise <i>Currency</i></p>	<p>Le terme français désigne exclusivement les monnaies étrangères à un pays ou une zone monétaire donnée. C'est une monnaie qui circule en dehors des territoires où elle est émise et où elle a « cours légal ».</p>

<p>31 DEX <i>Decentralized Exchange</i></p>	<p>Un DEX est une place de marché décentralisée pour les cryptoactifs ou tout autre investissement impliquant l'usage de blockchains et les DApps.</p>
<p>32 Double dépense <i>Double spending</i></p>	<p>Acte frauduleux dans lequel le même cryptoactif ou jeton est dépensé plus d'une fois</p>
<p>33 ERC20</p>	<p>Standard technique pour le développement de tokens ou cryptoactif sur la blockchain Ethereum (ERC20). Ce standard décrit les fonctions d'interface normées des contrats intelligents (smartcontracts) sur le réseau distribué.</p>
<p>34 Fiduciaire <i>Fiduciary</i></p>	<p>Voir Monnaie fiduciaire</p>
<p>35 Fongibilité <i>Fungibility</i></p>	<p>La fongibilité qualifie le caractère interchangeable des actifs détenus. « La fongibilité implique droit de disposer et obligation de restituer seulement en équivalent » (Cour de Cassation). Dans le langage financier, la fongibilité peut s'appliquer aussi bien à des titres qu'à une monnaie. La fongibilité d'une monnaie signifie qu'elle peut être échangée à tout moment et au pair contre une autre monnaie, libellée ou non dans la même unité de compte. Les pièces et billets de banque sont fongibles et dans la même unité de compte. La fongibilité s'applique aussi à l'échange d'une monnaie divisionnaire ou d'un actif financier entre ses différentes divisions. La fongibilité s'applique aussi entre deux monnaies qui circulent simultanément, même avec des unités de comptes différentes : Lors du passage à l'euro, on a eu recours à la fongibilité entre monnaies nationales et l'euro, durant la phase de transition, pour accepter en même temps des moyens de paiements libellés en francs et en euros. La fongibilité est enfin l'impossibilité de différencier des actifs venant de transactions différentes au sein d'une même transaction.</p>
<p>36 Fork</p>	<p>De l'anglais <i>fork</i>, qui signifie embranchement ou fourche. Dans le cas d'une blockchain c'est un moyen de diverger le registre en 2 versions qui continueront à avancer séparément. Un <i>fork</i> a pour but de (1) Faire évoluer ou réparer la blockchain dans une nouvelle copie, ou bien (2) Lancer une nouvelle blockchain avec de nouveaux services se basant sur l'état de la première. Un <i>hardfork</i> ne garde pas de compatibilité avec la version antérieure alors qu'un <i>softfork</i> est rétro-compatible.</p>
<p>37 Hachage <i>Hashing</i></p>	<p>Le hachage (de l'anglais hash, signifiant, recouper et mélanger) est une technique cryptographique utilisant une fonction à sens unique (irréversible) qui vise à condenser des données (un chiffre, un texte, un livre,...) dans une autre donnée de taille fixe permettant de garantir son intégrité. Voir Taux de hachage</p>
<p>38 Halving</p>	<p>Désigne le procédé périodique de division par 2 des récompenses des mineurs de certaines blockchains ayant un mécanisme de validation par la preuve de travail (PoW) et qui est au cœur des modèles économiques régissant ce type de cryptomonnaies. (Voir aussi Minage)</p>

<p>39 ICO</p>	<p>De l'anglais <i>Initial Coin Offering</i> (ICO), signifiant offre initiale de cryptoactifs. Mécanisme qui permet le financement de projet se basant sur la blockchain par l'émission de cryptoactifs pendant la phase de démarrage.</p> <p>Deux types de cryptoactifs (également appelés tokens ou jetons) peuvent être émis : utility tokens et security tokens.</p>
<p>40 IEO</p>	<p>De l'anglais, <i>Initial Exchange Offering</i> (IEO), c'est un ICO s'effectuant sur une plateforme d'échange référencée pour financer un projet en émettant un cryptoactif contre des fonds provenant d'un portefeuille de cryptoactifs ou de monnaies légales.</p>
<p>41 Immuabilité <i>Immutability</i></p>	<p>Immuabilité c'est le caractère de ce qui ne peut pas être changé, même avec l'accord des parties. L'immutabilité de l'information stockée sur une blockchain est un des principaux atouts de cette innovation.</p>
<p>42 Masse monétaire <i>Money supply</i> <i>Money stock</i></p>	<p>La masse monétaire est la quantité de monnaie en circulation dans un pays ou une zone monétaire. Au plan statistique, elle est appréhendée via des « agrégats monétaires » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ M1, agrégat étroit et le plus liquide, qui comprend les billets et pièces en circulation ainsi que les dépôts à vue au-delà d'une nuit (overnight deposits) ◆ M2, agrégat intermédiaire qui inclut M1 et y ajoute les dépôts à terme de moins de deux ans et les dépôts à préavis de moins de trois mois ◆ M3, agrégat large qui inclut M2 et y ajoute les instruments négociables sur le marché monétaire dont le degré de liquidité est élevé tels que les parts d'OPCVM monétaires ou les certificats de dépôts. <p>L'agrégat M0 inclut à la fois les espèces (billets et pièces), qui circulent auprès des acteurs économiques, et les réserves détenues par les banques auprès de la banque centrale. Il correspond à la masse monétaire maîtrisée directement par la banque centrale, d'où son appellation de « base monétaire ».</p>
<p>43 Mécanisme de validation <i>Consensus mechanism</i></p>	<p>Appelé aussi mécanisme de consensus, c'est le mécanisme par lequel tous les nœuds valideurs d'un registre distribué entérinent un nouveau bloc d'opérations. Différents mécanismes existent, voir preuve de travail (PoW) et preuve d'enjeu (PoS).</p>
<p>44 Minage <i>Mining</i></p>	<p>Étape du mécanisme de validation de type preuve de travail (PoW) qui récompense le nœud valideur ayant réussi à confirmer la validité d'un bloc de transaction sur une blockchain.</p>
<p>45 Monnaie <i>Currency</i></p>	<p>Actif, matériel ou immatériel, qui traditionnellement a trois fonctions : un moyen d'échange, une unité de compte et une réserve de valeur.</p> <p>Historiquement, une monnaie pouvait être acceptée par consentement général ou entre les parties, ou imposé par décision réglementaire.</p> <p>Désormais, c'est un instrument financier émis par une banque centrale ou par un intermédiaire financier agréé par une autorité publique et soumis à la surveillance prudentielle.</p> <p>Elle prend le nom de devise en dehors de sa zone monétaire d'émission.</p> <p>La monnaie constitue une créance sur l'entité émettrice (donc inscrite au passif de cette dernière).</p> <p>Voir aussi devise.</p>

<p>46 Monnaie de banque centrale <i>Central Bank Money</i></p>	<p>Monnaie émise par une banque centrale (billets de banque et dépôts auprès de la banque centrale) Elle constitue un passif de celle-ci et peut être utilisée à des fins de règlement</p>
<p>47 Monnaie de banque commerciale <i>Commercial Bank Money</i></p>	<p>Monnaie émise par une banque. L'expression « banque commerciale » est historique et a été conservée, quel que soit le type d'établissement émetteur (banque commerciale, banque mutualiste, ou établissement émetteur à statut particulier). Elle constitue une créance sur la banque et figure à son passif (dépôt auprès de la banque) ; elle peut être utilisé à des fins de règlement.</p>
<p>48 Monnaie digitale <i>Digital money</i></p>	<p>Ce terme est employé dans deux sens différents :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au sens large, il désigne un actif digital qui remplit les trois fonctions de la monnaie (unité de compte, moyen d'échange et réserve de valeur) et qui répond à la réglementation et est soumis à la supervision. 2. Dans un sens plus étroit, il désigne les cryptomonnaies et les formes immatérielles de monnaie émises par les banques centrales ou les banques commerciales. <p>Voir monnaie digitale de banque centrale MDBC</p>
<p>49 Monnaie digitale de banque centrale (MDBC) <i>Central Bank Digital Currency (CBDC)</i></p>	<p>Étymologiquement, monnaie digitale émise par une banque centrale. Elle peut prendre la forme d'une digitalisation de la monnaie fiduciaire, sans nécessairement se substituer aux billets et aux pièces, mais ayant les mêmes attributs dans ce cas, on parlera d'une MDBC de détail (en anglais <i>retail CBDC</i> ou <i>general purpose CBDC</i>). Ou d'une monnaie réservée aux échanges de gros montants entre les acteurs bancaires et financiers et les banques centrales, et aux opérations financières ou de paiement internationales de gros montants, et dans ce cas, on parlera d'une MDBC de gros (<i>Wholesale CBDC</i>).</p>
<p>50 Monnaie électronique <i>Electronic money</i></p>	<p>Le Code monétaire et financier (article L315-1) définit la monnaie électronique en tant qu'« une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement (...) et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique »</p>
<p>51 Monnaie Fiat <i>Fiat Money</i></p>	<p>Expression anglaise faisant référence à une monnaie adossée à l'État et ayant la même dénomination et la même unité de compte que la monnaie nationale : les espèces sont une forme de fiat money.</p> <p>Ce terme anglais est repris parfois sans traduction pour critiquer les monnaies ayant cours légal car soutenue par l'État via une réglementation et n'étant pas fondées sur une valeur intrinsèque comme les monnaies marchandises (or, argent,...), ou comme les cryptoactifs sur leur valeur de la confiance dans les mécanismes cryptographiques et économiques qui les fondent.</p>
<p>52 Monnaie fiduciaire (Espèces) <i>Cash, Paper or Fiat Money</i></p>	<p>Étymologiquement, un moyen de paiement dont la valeur repose sur la confiance que lui accordent les agents économiques. En pratique, il s'agit aujourd'hui des billets et des pièces émis par des autorités publiques (banques centrales ou Trésors nationaux) et bénéficiant du cours légal.</p>

53 Monnaie légale	Étymologiquement : monnaie définie par la loi. Dénomination de la monnaie à laquelle la loi confère des privilèges. L'article L111.1 du Code monétaire et financier définit « La monnaie de la France est l'euro ».
54 Monnaie marchandise <i>Commodity Money</i>	Marchandise acceptée historiquement comme moyen d'échange. Principalement, l'or et l'argent, mais aussi d'autres marchandises, comme des fruits ou des coquillages.
55 Monnaie programmable <i>Programmable money</i>	Monnaie digitale qu'il est possible d'enrichir d'attributs et de services, tels que de planifier les transactions, décider de leur échéance et les combiner avec des smartcontracts .
56 Monnaie scripturale <i>Bank money</i>	Monnaie qui se matérialise par une inscription en compte dans les livres d'une entité émettrice et qui constitue une créance sur cette dernière. La monnaie scripturale comprend les avoirs en compte de la clientèle auprès des banques (monnaie de banque commerciale) et les avoirs des banques auprès de la banque centrale (réserves en monnaie de banque centrale).
57 Monnaie virtuelle <i>Virtual money</i>	Monnaie , stockée sur un support virtuel, électronique y compris magnétique, ou autre ..., soit sous forme d'un dispositif individuel portable soit sous forme d'un compte électronique géré sur un serveur à distance
58 Moyen de paiement <i>Payment Instrument</i>	Tout instrument permettant de transférer des fonds entre un débiteur et un créancier. Voir paiement .
59 Nœud valideur <i>Validating node</i>	Système informatique qui participe à un registre distribué . Sur une blockchain publique , tous les nœuds sont valideurs et sont éligibles à autoriser l'ajout d'un nouveau bloc.
60 Paiement <i>Payment</i>	Un paiement est une modalité d'extinction d'une créance née de la fourniture d'un produit ou d'un service, par un transfert monétaire entre un débiteur et un créancier. Une cession d'un actif digital est une autre modalité de règlement de la créance.
61 Portefeuille électronique <i>eWallet</i>	Dispositif permettant de stocker d'une façon digitale plusieurs moyens de paiement électroniques (par exemple des cartes de paiement électronique)
62 Preuve d'enjeu (PoS) <i>Proof of Stake</i>	De l'anglais <i>Proof of Stake</i> , c'est un mécanisme de validation se basant sur la mise en séquestre de cryptoactifs par les nœuds valideurs d'une blockchain publique .
63 Preuve de travail (PoW) <i>Proof of Work</i>	De l'anglais, <i>Proof of Work</i> c'est le premier mécanisme de consensus sur blockchain utilisé d'abord par Bitcoin . Les nœuds valideurs consomment une énergie électrique pour le minage des blocs nécessitant donc un fort taux de hachage (hashrate) .
64 PSAN	Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) selon la loi PACTE en France (Loi PACTE, art. 86, CMF, L. 54-10-1 et suivants). Il s'agit d'une entreprise pouvant bénéficier d'un visa de l'AMF, utilisant la blockchain pour la conservation de cryptoactifs et offrant des services à valeur ajoutée aux utilisateurs.

<p>65 Registre distribué</p>	<p>Registre électronique simultanément consulté, enregistré et synchronisé par des acteurs autorisés et qui évolue par l'addition chronologique de nouvelles informations préalablement validées par la totalité des acteurs. Ces informations sont immuables (destinées à ne jamais être modifiées ou supprimées)</p>
<p>66 Security Token</p>	<p>De l'anglais désignant un jeton-valeur, c'est une classe de cryptoactifs émis sur un registre distribué dans le cadre d'un STO, représentant une valeur et pouvant donner accès à une rémunération sous forme pécuniaire.</p>
<p>67 STO</p>	<p>De l'anglais <i>Security Token Offering</i> (STO), c'est une forme d'ICO pour l'émission d'un security token permettant d'investir dans des projets blockchain. Mécanisme de financement de projet par l'émission de jetons entièrement réglementée par leurs fonds propres, leurs actifs ou via une partie de leurs revenus</p>
<p>68 Taux de hachage <i>Hashrate</i></p>	<p>Le taux de hachage est la vitesse avec laquelle un ordinateur effectue une opération de hachage dans le minage d'un bloc sur blockchain. Disposer d'un taux de hachage élevé est avantageux, car cela augmente les chances de miner le bloc suivant et d'obtenir la récompense.</p>
<p>69 Technologie de registre distribué (DLT) <i>Distributed Ledger Technology</i></p>	<p>Technologie permettant de créer et faire fonctionner par des smartcontracts un registre distribué grâce à un réseau d'ordinateurs qui synchronisent, opèrent et sécurisent des blocs de transactions ajoutées par les nœuds valideurs grâce à un mécanisme de validation.</p>
<p>70 Traçabilité <i>Traceability</i></p>	<p>Dans le contexte des paiements, caractéristique d'un dispositif qui permet d'établir une piste d'audit pour conserver chacune des étapes d'un paiement. La blockchain apporte l'immuabilité et les preuves cryptographiques de cette piste d'audit.</p>
<p>71 Utility Token</p>	<p>Jeton (cryptoactif) émis lors d'une ICO donnant accès à un droit d'usage sous forme de services ou produits par le projet financé</p>





À PROPOS DE FRANCE PAYMENTS FORUM

www.francepaymentsforum.eu

FRANCE PAYMENTS FORUM est un forum unique d'échanges et de rencontres.

50 entreprises membres et experts indépendants représentant les acteurs de l'industrie du paiement : consultants experts, entreprises de services numériques, fintechs, banques et établissements de crédit et de monnaie électronique

Un conseil de direction et 5 groupes de travail permettent aux membres de partager et de participer à l'élaboration de travaux utiles pour le secteur. Les groupes présentent le compte-rendu de leurs travaux chaque mois.